



La Fédération a choisi de s'engager très en amont du processus de remise de chiens guides en organisant et finançant les formations des élèves moniteurs et éducateurs recrutés par les associations de chiens guides d'aveugles.

Un double-cursus spécifique

La formation se déroule en alternance :



2 ans de formation de moniteur :

- Une année de formation théorique en alternance au Lycée Agricole de Cibeins (près de Lyon) pour suivre les cours de zootechnie canine, éthologie, technique chien guide, relation famille d'accueil, communication, anglais, informatique bureautique et écrits professionnels. Les élèves effectuent également un stage au CESECAH (Centre d'Étude, de Sélection et d'Élevage pour Chiens Guides d'Aveugles et autres Handicaps) et suivent des enseignements sur la sélection et la reproduction.
- Une année de formation pratique en école de chiens guides formé par leur tuteur pour apprendre l'entretien et l'éducation des chiens et la communication et la formation des familles d'accueil. Les élèves font deux stages d'une semaine dans des écoles labellisées.

2 ans de formation d'éducateur :

- Une année de formation théorique : en alternance à la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, pour suivre les cours de locomotion et au Lycée Agricole de Cibeins pour les cours de technique chien guide, accompagnement de l'équipe personne déficiente visuelle / chien guide, communication, anglais, informatique adaptée et écrits professionnels. Les élèves effectuent deux nouveaux stages en écoles labellisées.
- Une année de formation pratique en école de chiens guides formé par le tuteur ponctuée par des cours de préparation et de présentation du mémoire. Les élèves apprennent à instruire les dossiers de demande d'un chien guide exprimés par les personnes déficientes visuelles.
- L'obtention du diplôme d'éducateur est validée par la soutenance du mémoire devant un jury fédéral et la remise de six chiens guides, comme l'impose la Fédération Internationale :
 - deux chiens guides éduqués et deux chiens guides remis en observation pendant la formation de moniteur ;
 - deux chiens guides éduqués et deux chiens guides remis avec le tuteur pendant la 1ère année de formation d'éducateur ;
 - deux chiens guides éduqués et deux chiens guides remis en autonomie pendant la 2ème année de formation d'éducateur.



Une formation d'éducateur reconnue par les pouvoirs publics

La formation est sanctionnée par le titre d'Éducateur de chiens guides d'aveugles, **enregistré** par l'arrêté du 10 avril 2009 **comme titre de niveau III (BAC+2) sous le code NSP 212T au RNCP** (Répertoire National des Certifications Professionnelles), par l'arrêté du 26 novembre 2015 et délivré par la F.F.A.C. (Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles).

La formation est organisée et dispensée par l'AFH2A (Association de Formation aux métiers du Handicap visuel par l'Aide Animalière), seul organisme à assurer la formation du titre fédéral.

Les chiffres-clés

- 4 éducateurs diplômés en 1989
- 120 éducateurs diplômés à ce jour
- 98% de réussite à l'obtention du diplôme
- 2/3 des éducateurs sont des femmes
- 31 ans de moyenne d'âge.

URL source: <https://www.chiensguides.fr/metiers/formation-dun-educateur-ou-moniteur-de-chien-guide-daveugle>